

Luxembourg, le 8 novembre 2019

## Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de septembre 2019.

### **Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des ménages**

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> des crédits immobiliers accordés aux ménages est resté inchangé à 1,45 % au mois de septembre 2019 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a augmenté de 70 millions d'euros pour s'établir à 241 millions d'euros. En comparaison annuelle, le taux a diminué de 8 points de base et le volume des nouveaux contrats a baissé de 20 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe<sup>3</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 8 points de base en comparaison mensuelle pour s'inscrire à 1,40 % au mois de septembre 2019. Le volume des créances nouvellement accordées a augmenté de 163 millions d'euros en rythme mensuel pour porter l'activité à 467 millions d'euros. En glissement annuel, le taux a baissé de 54 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 197 millions d'euros.

---

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

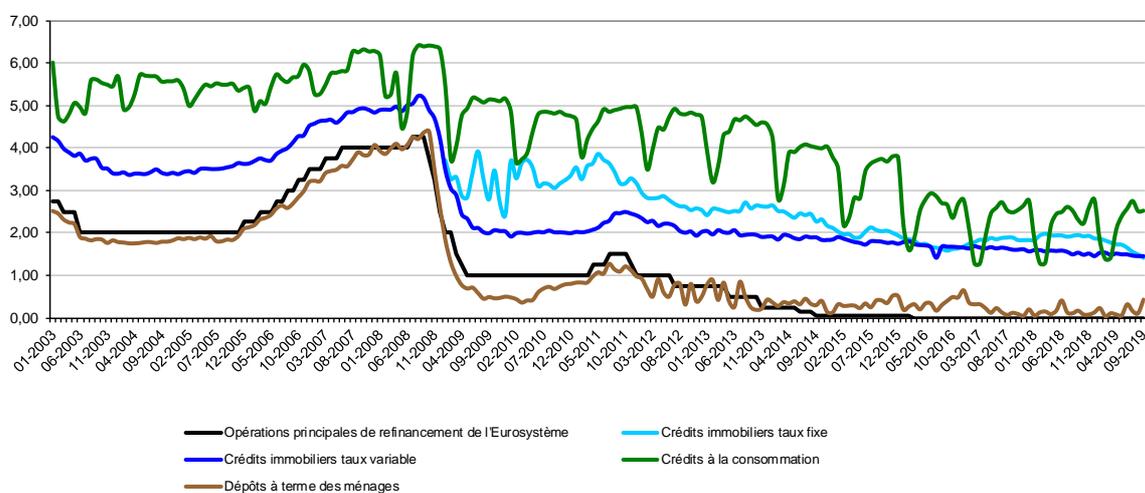
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

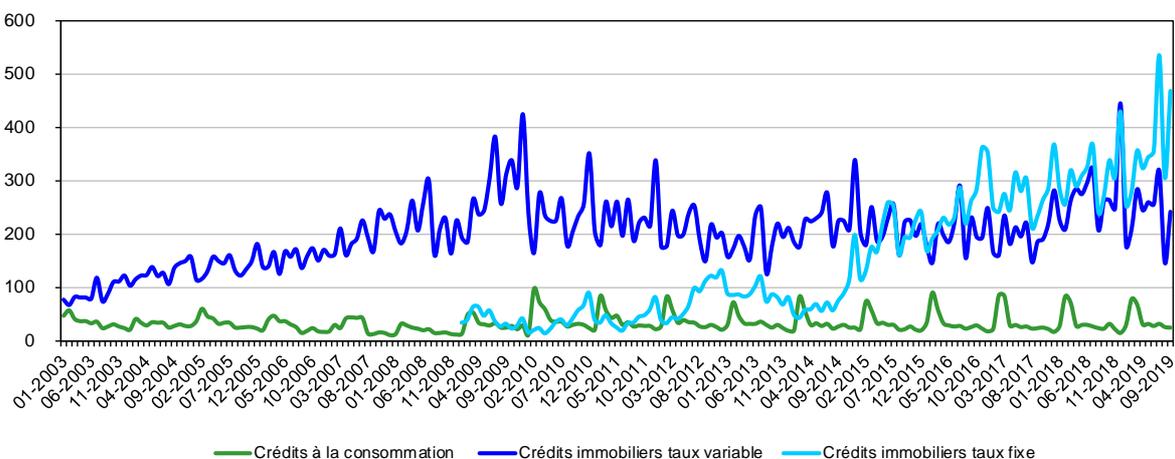
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, est resté relativement stable sur un mois pour s'établir à 2,53 % au mois de septembre 2019 tandis que le volume d'activité a diminué de 1 million d'euros pour atteindre 25 millions d'euros. En rythme annuel, le taux d'intérêt a progressé de 21 points de base et le volume d'activité a augmenté de 2 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a augmenté de 32 points de base en comparaison mensuelle pour s'inscrire à 43 points de base au mois de septembre 2019.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



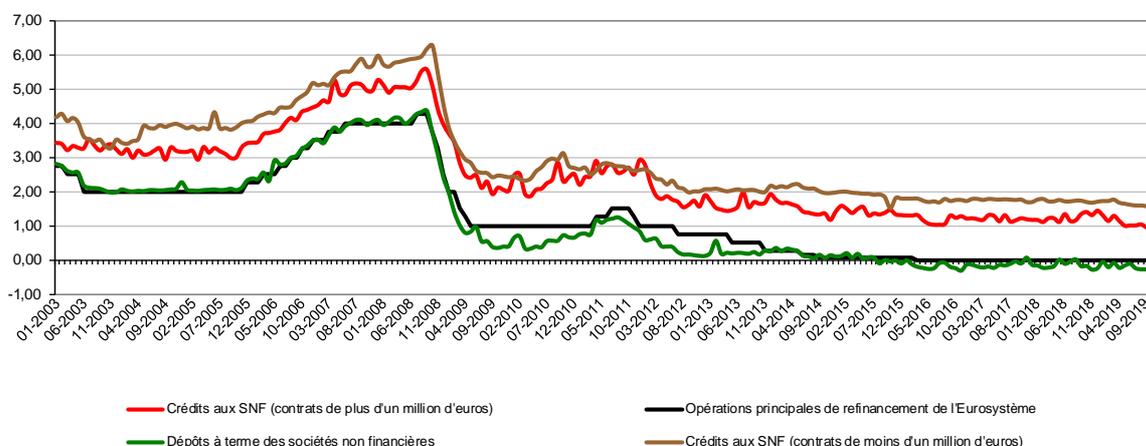
## Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>2</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable<sup>3</sup> sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF a diminué de 2 points de base en comparaison mensuelle pour s'inscrire à 1,58 % au mois de septembre 2019. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 78 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 872 millions d'euros. En comparaison annuelle, ce taux a baissé de 16 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a baissé de 21 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable<sup>3</sup> pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a diminué de 11 points de base sur un mois pour atteindre 0,96 % au mois de septembre 2019. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 1 085 millions d'euros durant cette période pour porter l'activité à 5 777 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 39 points de base et le montant des crédits accordés a baissé de 2 197 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est resté inchangé à -27 points de base au mois de septembre 2019.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

[http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\\_statistiques\\_luxembourg/03\\_marche\\_capitaux\\_interets/index.htm](http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm)

### **Méthode de pondération**

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

---

Département Relations internationales et communication  
Section Communication  
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599  
Email : [press@bcl.lu](mailto:press@bcl.lu)  
[www.bcl.lu](http://www.bcl.lu)